

Les soignants en France

Cette étude a été réalisée à partir des sources suivantes :

1. <https://www.euractiv.fr/section/sante-modes-de-vie/news/la-france-augmente-son-nombre-de-soignants/>
2. <https://www.vie-publique.fr/fiches/37856-professionnels-de-sante-quelle-densite-medicale>
3. <https://infos.emploi-public.fr/article/hospitaliere-les-soignants-constituent-70-des-effectifs-eea-4892>
4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277748?sommaire=4318291>
5. <https://fr.statista.com/themes/3560/les-professionnels-de-la-sante-en-france/>
6. <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/des-departs-massifs-de-soignants-la-commission-d-enquete-du-senat-face-a-la>
7. <https://www.ouest-france.fr/sante/hopital/covid-19-combien-de-soignants-ont-quitte-l-hopital-depuis-la-crise-4ef88d04-8d8d-11ec-8bdb-e762c05259aa>
8. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/281507-hopitaux-et-cliniques-les-chiffres-cles-de-lannee-2019>
9. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/hopital-4-graphiques-pour-comprendre-la-penurie-de-soignants-1411477>
10. <https://www.infirmiers.com/profession-ide/595-600-infirmiers-en-france-selon-la-dgcs>
11. <https://syndicat-infirmier.com/Ratio-patients-soignants-augmenter-le-nombre-d-infirmiers-sauve-des-vies-et.html>
12. <https://infos.emploi-public.fr/article/aides-soignants-220-000-postes-a-pourvoir-eea-7868>
13. <https://www.ars.sante.fr/les-chiffres-cles-de-lhospitalisation> en 2018 !
14. https://www.lexpress.fr/sciences-sante/sante/covid-19-pourquoi-la-france-refuse-t-elle-toujours-de-reintegrer-les-soignants-non-vaccines_2182937.html
15. <https://www.staffsante.fr/contenu/infirmier-chiffres-cles/>
16. <https://www.leprogres.fr/sante/2021/07/09/ehpad-hopitaux-cabinets-liberaux-combien-de-soignants-sont-vaccines-en-france> *** % par catégorie !
17. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/covid-toujours-130000-soignants-non-vaccines-malgre-lobligation-1356527>
18. https://www.liberation.fr/checknews/combien-reste-t-il-de-soignants-suspendus-pour-non-vaccination-20221122_HYEH7W5U2REGVKPV4EQ4XIXEPU/
19. <https://www.midilibre.fr/2022/11/25/soignants-non-vaccines-comprendre-la-polemique-sur-leur-non-reintegration-en-cinq-questions-10827428.php>
20. <https://www.infirmiers.com/profession-ide/le-point-sur-la-penurie-infirmiere-en-france-et-dans-le-monde>
21. <https://lamsachdoda.com/combien-gagne-une-aide-soignante-en-suisse-3/>
22. <https://www.sortiraparis.com/actualites/coronavirus/articles/239732-vaccination-en-france-ou-en-est-on-le-mercredi-14-decembre-2022-nombre-de-vaccines-par-region>
23. <https://www.causeur.fr/soignants-pompiers-suspendus-covid-sanction-chomage-vaccination-230645>

Plan de l'étude

D'abord nous tentons de savoir qui sont les soignants en nombre par catégorie et selon les chiffres obtenus pour diverses années. Ensuite nous cherchons à connaître les entrées et sorties de soignants prévisibles et constatons une tendance à la décroissance des effectifs.

Un petit chapitre détaille les revenus de la catégorie infirmières qui apparaît essentielle dans la qualité des soins.

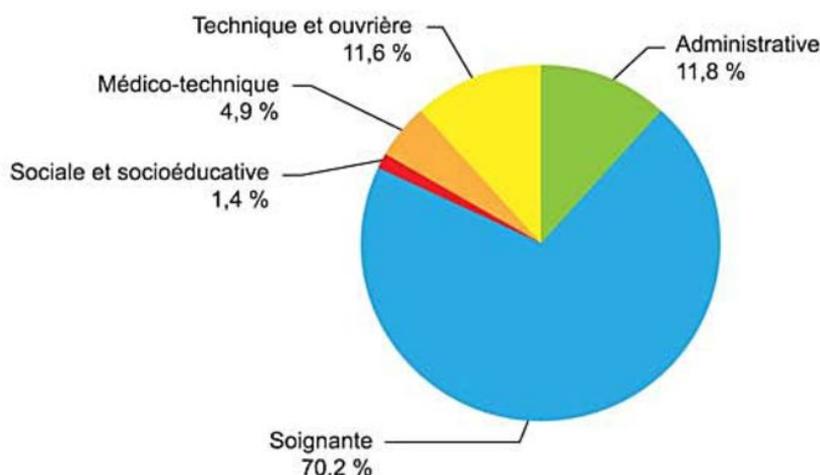
Nous regardons également comment sont répartis les personnels soignants par région et par catégorie sur toute la France.

Pour terminer nous nous interrogeons sur le nombre réel des infirmières suspendues, catégorie la plus nombreuse, et ses conséquences et attendus.

L'étude ne saurait être exhaustive ni totalement impartiale. Néanmoins nous donnons toutes les sources et précisons quelques recoupements permettant d'éviter les fausses informations.

Qui sont les soignants, catégories, nombre, ...

Photo 2008



Source : enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. Hors doubles comptes avec la FPE et la Corse et DOM.

Les personnels des hôpitaux publics et établissements autonomes d'hébergement pour personnes âgées représentent, hors emplois aidés, **1 045 042 personnes** fin 2008 :

- 94,9 % travaillent dans les **hôpitaux**,
- 5,1 % dans les **établissements pour personnes âgées**.

La filière soignante représente 70,2 % du personnel non médical des hôpitaux. Dans cette filière, les agents les plus nombreux sont les **infirmières** (32 %), les **aides-soignantes** (32 %) et les **agents de service hospitaliers** (16 %).

En 2008, les effectifs augmentent globalement de + 1 % (contre + 1,6 % en 2007).

La hausse est plus importante pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées (+ 4 % en 2008), que pour les médecins des hospitaliers (+ 0,6 %) et les personnels non médicaux des hôpitaux (+ 0,8 %).

Photo 2019 (Selon l'Insee)

Au 1^{er} janvier 2019, le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) dénombre 226 900 médecins en activité en France, qu'ils exercent une activité régulière, en cumulant emploi et retraite, ou qu'ils effectuent des remplacements. Parmi eux, on compte 102 200 médecins généralistes (45 % de l'ensemble) et 124 700 spécialistes hors médecine générale (55 %). La psychiatrie, l'anesthésie-réanimation et le radiodiagnostic et l'imagerie médicale regroupent les effectifs les plus importants (29 % des spécialistes hors médecine générale). Plus de la moitié des

médecins (57 %) sont des libéraux (50 % des spécialistes et 66 % des généralistes) : 45 % travaillent exclusivement en libéral et 12 % ont fait le choix d'un exercice « mixte » (ils cumulent des activités salariée et libérale). Les autres, c'est-à-dire 43 % des médecins, exercent tout ou partie de leur activité à l'hôpital.

le répertoire Adéli (Automatisation des listes) recense 722 600 infirmiers en activité en France. C'est la première profession de santé en termes d'effectifs, devant celle de médecins. La profession est largement féminisée : près de neuf infirmiers sur dix sont des femmes (87 %). Les infirmiers, comme les ergothérapeutes, ou encore les psychomotriciens exercent essentiellement leur profession en tant que salarié, dans les hôpitaux ou d'autres structures de santé (respectivement 82 %, 87 % et 76 %).

le secteur hospitalier français est constitué de 3 036 structures disposant de **capacités d'accueil** en **hospitalisation complète** ou **partielle**. Ces structures peuvent être de tailles et de natures très différentes. Parmi les 1 356 **établissements de santé** du secteur public, quatre types d'établissements coexistent : 178 sites de centres hospitaliers régionaux (CHR), 943 centres hospitaliers, 95 centres spécialisés en psychiatrie et enfin 140 autres établissements correspondant majoritairement à des établissements de soins de longue durée. Les structures hospitalières privées se composent de 999 cliniques privées à but lucratif et de 681 établissements privés à but non lucratif. En 2018, le nombre total de structures répertoriées continue de diminuer. Les capacités d'accueil de ces 3 036 établissements de santé se partagent entre hospitalisation complète (396 000 lits) ou partielle (77 000 places). Reflet du développement de l'hospitalisation partielle à l'œuvre depuis plusieurs années, le **nombre de lits** continue de reculer en 2018 (- 1,0 %), tandis que le **nombre de places** reste dynamique (+ 2,4 %). Il s'agit de résultats provisoires de la **statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2018**.

Figure 1 – Médecins suivant le statut et la spécialité en 2019

Au 1^{er} janvier	Nombre de médecins	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
<u>Omnipraticiens</u>	102 169	47,6	66,1
Spécialistes	124 690	45,7	49,6
Spécialités médicales	71 760	48,0	49,2
dont : anesthésiologie réanimation	11 524	36,9	39,8
pédiatrie	8 270	70,4	37,8
radiodiag. et imag. Médicale	8 938	36,0	74,4
Spécialités chirurgicales	27 646	30,4	68,1
dont : gynécologie obstétrique	5 215	52,6	59,5
ophtalmologie	5 882	44,2	85,7
Biologie médicale	3 053	52,3	39,7
Psychiatrie	15 421	51,9	41,8
Santé publ. et médecine du travail	6 810	66,7	1,2
Total des médecins	226 859	46,6	57,0

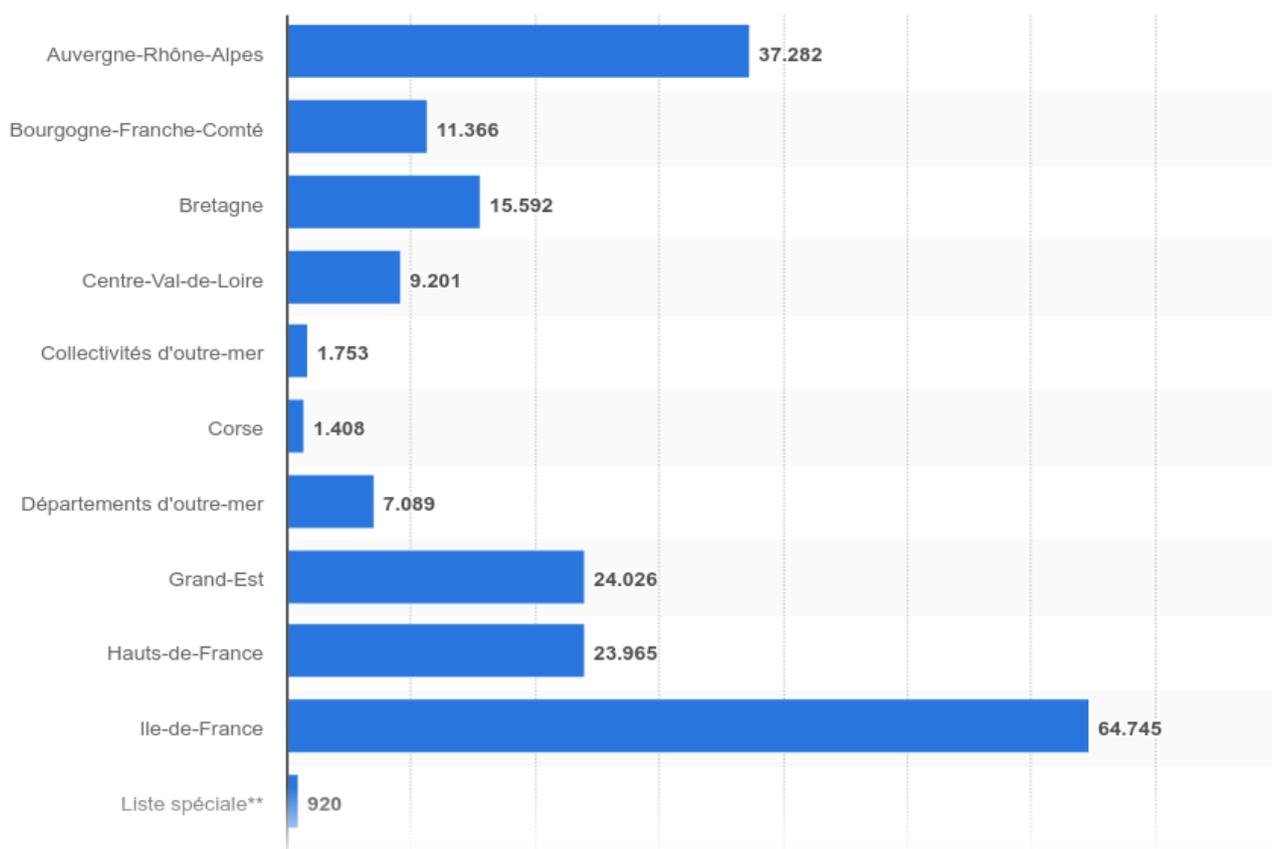
Selon [la Drees](#), **en juillet 2020**, (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), 700 988 infirmiers et infirmières exercent en France, pour une population d'environ 67 millions d'habitants. Cela représente 1046 infirmiers pour 100.000 habitants. Les médecins sont quant à eux estimés à 212 337, soit 316 praticiens pour 100.000 habitants.

Au 1er janvier 2021, la France comptait 214 224 médecins de moins de 70 ans en activité, selon une [étude publiée en mars 2021 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(Drees\)](#).

Parmi eux :

- 44% sont des médecins généralistes et les 56% restants, des médecins "hors médecine générale" (psychiatrie, anesthésie-réanimation, radiologie, etc.). Le nombre de généralistes baisse mais celui des spécialistes augmente ;
- 43% des médecins exercent exclusivement en libéral (dont 57% des généralistes) ; un tiers des médecins sont salariés à l'hôpital, dont 43% des spécialistes. L'exercice libéral décline.

Parmi les auxiliaires médicaux, **les infirmiers constituent la profession la plus représentée** (devant les médecins) avec [764 260 personnes en 2021, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques \(Insee\)\(nouvelle fenêtre\)](#). C'est aussi la profession du secteur la plus féminine : [environ neuf infirmiers sur dix sont des femmes\(nouvelle fenêtre\)](#) ; selon la même source, "près d'un médecin sur deux est une femme, mais moins d'un chirurgien sur trois".



Médecins inscrits à l'Ordre au 1/1/2021

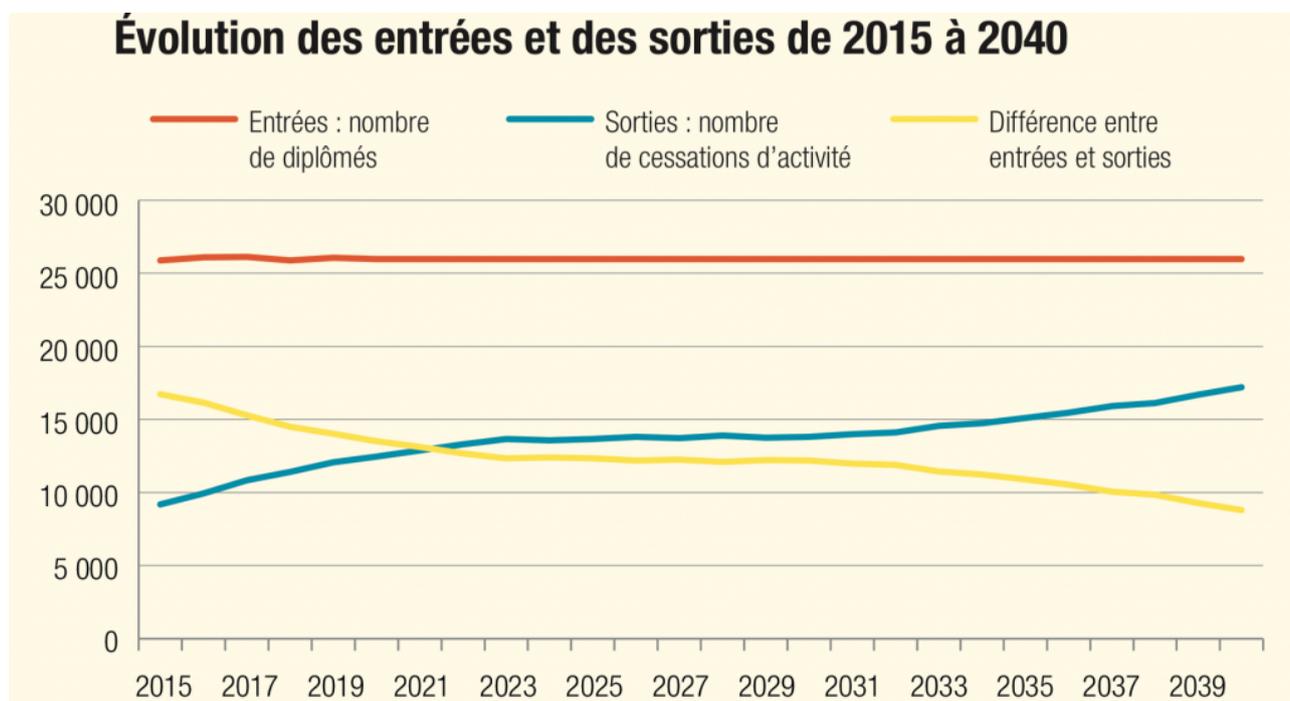
Photo 2022

Au 1^{er} janvier, il y a environ 640.000 infirmières en France
64 % soit près de 410.000 infirmières travaillent en hospitaliers
19 % soit plus 121500 travaillent comme libérales ou mixtes
17 % soit 108500 autres.

On remarque que le nombre d'infirmières est inférieur de 8 % par rapport aux chiffres de la Drees ou de l'Insee de la photo 2021. S'agit-il de plus de 50.000 départs entre 2021 et 2022 ou autre ? L'analyse des entrées sorties devrait répondre à cette question.

Entrées et sorties

En 2018, la Drees avait en effet constaté [dans un rapport](#) que les recrutements ne compensaient pas les départs. Et le recul de l'âge de départ à la retraite ne suffit pas à compenser les cessations d'activité.



Source : [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

Ce graphique montre que la différence entre entrées et sorties, soit l'augmentation réelle du nombre des soignants est d'environ 12.500 par an. Le nombre de sorties est d'environ 13.500 par an, un nombre très inférieur aux 50.000 perdu entre 2021 et 2022. Soit plus de 36.000 départ non expliqués !

Selon l'Insee en **2019**, la densité médicale se maintient à 339 médecins pour 100 000 habitants. Près d'un médecin sur deux est une femme, mais moins d'un chirurgien sur trois. La pédiatrie, comme l'endocrinologie, la gynécologie médicale ou la dermatologie, sont des spécialités très féminisées avec 70 % ou plus de femmes.

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé le 21 juillet 2020, une hausse du nombre de jeunes professionnels formés d'ici à 2025. Dès la rentrée prochaine, le nombre de places dans les

écoles en soins infirmiers sera augmenté de 2000 unités et cela pendant 5 ans. De même, les effectifs d'aides-soignants seront étoffés avec « un objectif de doublement des entrées en formation d'aides-soignants d'ici à 2025 ».

Dans son étude de mars 2021, la Drees affirme que "sous hypothèses de comportements et de législation constants", la France connaîtra, à l'horizon 2050 :

- une croissance soutenue (de l'ordre de 46%) des effectifs de chirurgiens-dentistes ;
- une croissance très modérée des effectifs de sages-femmes ;
- une stagnation des effectifs de médecins (jusqu'en 2030) puis une hausse (de l'ordre de 1,5% par an) jusqu'en 2050 ;
- une hausse de 12% des effectifs de pharmaciens.

Mais la Drees ne donne pas d'évolution pour la catégorie des infirmières qui sont pourtant la partie la plus importante des soignants.

En 2022, un lit sur cinq fermé dans les grands établissements de santé, faute de personnel en nombre selon une enquête du Sénat.

Pour le docteur Jean-François Cibien (président de l'intersyndicale de praticiens Avenir hospitalier), c'est notamment le manque de financement chronique et la logique de tarification à l'acte (T2A) qui ont « organisé le délitement de l'hôpital ». « Il manque 150 milliards d'euros dans le budget hospitalier sur les 15 dernières années », estime-t-il. Véronique Hentgen parle d'un « couple mortel ». « Toujours faire plus, avec toujours moins. »

Le mouvement s'est poursuivi, en pleine année de crise sanitaire, avec la fermeture de 5 700 lits, selon une étude du ministère de la Santé. « Nous sommes le seul pays au monde à avoir fermé des lits en période épidémique pour des raisons économiques ».

Véronique Hentgen du Collectif Inter-Hôpitaux alerte sur le fait que la sécurité même des patients est aujourd'hui mise en danger, ou du moins affectée par une perte de chances. « Une étude scientifique a démontré que la mortalité des patients augmentait dès qu'une infirmière devait s'occuper de plus de 6 patients. Dans nos hôpitaux, il n'est pas rare qu'une infirmière doive s'occuper de 16 patients en journée, voire 24 la nuit. »

Selon le Syndicat national des professionnels infirmiers, 7 500 postes vacants d'infirmiers étaient recensés en juin 2020, en septembre 2020, ils étaient 34 000 (la France compte de l'ordre de 700 000 infirmiers et infirmières). Aujourd'hui, ce sont 60 000 postes qui manquent selon Thierry Amouroux.

<https://www.fhf.fr/Presse-Communication/Actualites/Enquete-FHF-les-ressources-humaines-face-a-la-seconde-vague-Covid-19>

Cette étude de la FHF dénombreait 12 200 départs d'infirmiers et d'aides-soignants pendant la seule année 2020, chiffre cohérent avec le graphique ci-dessus de la Drees. Ces soignants quittaient l'hôpital après avoir démissionné, avaient pris leur retraite ou avaient achevé leur contrat. La FHF concluait que 2 % (environ 13.000) et 5 % (environ 32.000) des postes au sein des hôpitaux et des établissements médico-sociaux étaient ainsi restés vacants.

Selon l'Ordre national des infirmiers, l'épidémie a même incité 37 % (environ 240.000) des soignants à changer de métier. Ce chiffre rapporté aux 26.000 entrées ou nouvelles embauches montre bien le grand malaise de la profession.

En 2019, **le nombre d'établissements hospitaliers a baissé** : 3 008 structures, contre 3 125 fin 2013 (-3,7%). Cette évolution touche surtout les hôpitaux publics, qui sont passés de 1 420 en 2013 à 1 354 fin 2019 (-4,6%). Donc une tendance assez nette à la privatisation des soins médicaux.

En 2019, 123,9 millions de journées d'hospitalisation ont été enregistrées. Une hausse due au [vieillessement de la population](#) et au développement de l'hospitalisation partielle (court et moyen séjour).

Cette évolution s'accompagne d'une **diminution de l'hospitalisation complète** (avec nuits), comptée en lits : 11,7 millions de séjours (-76 000 par rapport à 2003). Cette baisse intervient surtout en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), qui représentent 86% des séjours avec nuitées, et en psychiatrie. La plus importante suppression de lits en court séjour concerne les unités de soins de longue durée (USLD), en raison notamment de leur transformation en [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Ehpad\)](#). Souvent privés.

Le document pointe également une **nette augmentation de l'hospitalisation partielle** (sans nuitées) comptée en places : 17,6 millions de journées enregistrées en 2019 (+6,8% entre 2016 et 2019), dont les courts séjours ("*virage ambulatoire*"), devenus possibles grâce aux innovations techniques et médicales (anesthésie, par exemple). La hausse des capacités d'hospitalisation (79 000 en 2019 contre 49 000 en 2003) concerne les courts séjours, qui ont progressé de 6% par an entre 2003 et 2013, puis ont ralenti (+0,8% par an jusqu'en 2019).

La Drees note par ailleurs, en 2018, pour la première fois depuis 2002, un **recul du taux d'endettement des hôpitaux publics**. Enfin, les données révèlent un ralentissement des effectifs salariés hospitaliers depuis 2013.

Point 2022

Au moins 120 services d'urgence ont récemment été forcés de limiter leur activité ou s'y préparent. Au total, environ 20 % des quelque 620 établissements, publics et privés, hébergeant un ou plusieurs services d'urgences sont touchés.

En 2021, douze départements ont dû faire fonctionner leurs établissements avec moins de 500 infirmiers salariés hospitaliers pour 100.000 habitants.

La quasi-totalité des départements français fonctionne avec moins d'une sage-femme salariée à l'hôpital pour 10.000 habitants.

Les infirmiers sont par exemple de plus en plus nombreux à bouder l'hôpital pour se tourner vers le libéral ou vers d'autres employeurs, comme les établissements scolaires, les maisons de retraite, ou la médecine du travail.

De l'intérêt d'accroître le nombre d'infirmières par patient.

Augmenter le nombre d'infirmières par patient permet d'éviter des décès, des réadmissions et des jours d'hospitalisation. **Le manque d'infirmières provoque des complications chez les patients, principalement des complications infectieuses comme des infections nosocomiales, des complications de plaies opératoires, ou des escarres quand on mobilise moins les patients.** Finalement, les patients restent plus longtemps à cause de ces complications, et reviennent à l'hôpital.

Les personnels infirmiers font part d'un sentiment **d'alourdissement de la charge de travail et de densification du temps de travail**, sentiment que les données d'activité permettent d'objectiver.

Le report d'une partie de l'activité d'hospitalisation complète vers l'ambulatoire a pour conséquence **l'augmentation de la sévérité des cas traités en hospitalisation complète.**

Selon [emploipublic.fr](#), Plus de 90.000 créations d'emploi d'infirmiers et sage-femmes devraient être créés en 2022 ! Qu'en est-il en décembre ?

Paie des soignants

Les infirmières sont de loin le personnel le plus important dans les hôpitaux de France. Elles sont environ 640.000 pour 210.000 médecins.

Il est donc primordial de veiller à leur attribuer un salaire décent mais aussi des conditions de travail correctes. En France, ces salaires sont particulièrement bas même au sein de l'OCDE comme le montre le tableau ci-dessous.

Ces salaires bas n'encouragent pas la profession. De plus la volonté de l'État à réduire les dépenses hospitalières alors que la population vieillissante augmente, surcharge les services et crée des conditions de travail déplorables.

Un cercle vicieux que tout gouvernement respectueux de la population devrait casser en urgence !

Pays	Comparaison Salaire	Base 1700 euros
Suisse	-15 %	1445
Lituanie	-12 %	1496
France	-10 %	1530
Italie	- 3 %	1281
Royaume Uni	- 1 %	1683
Japon	+ 7 %	1819
Allemagne	+11 %	1887
Pologne	+ 28 %	2176
Espagne	+ 41 %	2397
Belgique	+ 47 %	2499

Comparaison paie des infirmières dans le monde en 2019

Nota : Ces chiffres ne sont pas cohérents avec le site lamsachdoda.com qui annonce un salaire d'infirmier d'environ 5000 euros pour un infirmier suisse !

La France ne risque pas de débaucher des infirmières d'autres pays d'Europe !

Où travaillent-ils ? Libéraux/hôpital, répartition par région

D'après l'étude de la Drees de mars 2021, la densité médicale s'élève à 318 médecins pour 100 000 habitants, contre environ 119 en 1968. Même si ce nombre a fortement progressé, la France se situe dans la moyenne des États de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Toutefois, **cette présence n'est pas homogène sur le territoire**. On constate une forte implantation de médecins généralistes dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), qui affichent une densité de généralistes de 161 pour 100 000 habitants. Elles sont suivies par la Réunion (160) et la Bretagne (158). Les écarts avec le reste du pays sont parfois considérables : ainsi, la densité de généralistes s'élève à 110 dans le Centre-Val de Loire.

Concernant les spécialistes (c'est-à-dire les médecins hors médecine générale), la densité est de 178 pour 100 000 habitants. Là encore, on relève des écarts très significatifs entre, par exemple, les régions Île-de-France (229) ou Paca (216) et la région Centre-Val de Loire (131). C'est encore plus net avec les territoires ultramarins, notamment la Guadeloupe (136) et la Guyane (72).

Au sein même de régions bien dotées en médecins généralistes ou spécialistes, il existe des différences très fortes entre départements (en Île-de-France, par exemple, la densité de généralistes est de 858 à Paris contre 258 en Seine-Saint-Denis) et, au sein des départements, entre [bassins de vie](#). Cet échelon territorial mesure au plus près l'accès de la population aux équipements les plus courants comme la santé, les commerces et l'enseignement.

Une faible densité de professionnels de santé au sein d'un bassin de vie peut entraîner :

- **des difficultés d'accès** liées à l'absence de praticiens ou à leur éloignement ;
- **de très longs délais de rendez-vous** chez les professionnels de santé présents, ce qui peut conduire certaines personnes à renoncer aux soins ;
- **des difficultés de permanence des soins** durant les périodes ou les horaires de fermeture des cabinets médicaux. Cela alourdit la fréquentation des services d'aide médicale urgente (Samu) ou des services d'urgence des hôpitaux pour des actes ou des pathologies qui ne relèvent pas de leurs missions premières ;
- **la nécessité de maintenir une permanence de médecins libéraux** (médecins de garde). Les [agences régionales de santé \(ARS\)](#) sont compétentes pour définir les modalités et le montant des indemnités versées à ces derniers. L'organisation de la permanence des soins des généralistes et des spécialistes en libéral relève, quant à elle, de la compétence du Conseil national de l'ordre des médecins. Elle est réalisée sur la base du volontariat pour chaque période de garde et par secteur départemental, ce qui peut expliquer une disparité de densité entre les territoires que l'on peut regretter.

Par rapport à ses voisins européens, la France fait figure de mauvaise élève quant à la densité d'infirmiers (880 pour 100.000 habitants) et de médecins (250 pour 100.000 habitants). Loin devant, la Norvège et l'Allemagne affichent par exemple respectivement 2110 et 1760 infirmiers pour 100.000 habitants.

Nombre d'infirmières pour 100.000 habitants

Pays	Autres soignants	Infirmières	Médecins
Norvège	4720	2110	370
Pays bas	3245	1940	450
Allemagne	2660	1760	470
Suisse	3450	1630	640
Finlande	3310	1510	325
Suède	5260	1490	380
Irlande	2130	1480	250
Belgique	2050	1350	330
Royaume Uni	3000	1300	350
Danemark	1075	1270	410

Autriche	2310	1100	455
Italie	1365	930	530
France	2240	880	250
Espagne	1810	860	460
Luxembourg	2050	850	350
Portugal	1810	750	360
Grèce	670	490	480

Combien y a t il réellement de soignants suspendus ?

De nombreux pays d'Europe ont réintégré les soignants suspendus ; pourquoi la France ne le fait pas d'autant plus que la densité de ces soignants est deux fois plus faible que celle de l'Allemagne ?

Depuis le 15 **septembre 2021**, les personnels soignants et non soignants qui exercent à l'hôpital ou dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont en effet soumis à une obligation vaccinale contre le Covid-19. En cas de refus, ils sont suspendus, sans rémunération. Cela représente 0,4% des personnels soignants d'après François Braun, auditionné par le Sénat en juillet. Soit, selon le ministre, un total de 12 000 individus, soignants et administratifs confondus.

Le chiffre de 12.000 est largement sous estimé. Le précédent ministre Véran avait annoncé « 15.000 suspendus portant à 0,6 % le taux du personnel *suspendu ou suspendable* » et il était lui aussi bien en dessous de la vérité. En effet 0,6 % des seules 640.000 infirmières donne 38.400 personnes, et les 0,4 % de Braun donne 25.600 personnes soit l'équivalent des nouvelles embauches dans une année (revoir graphique de la Drees) !

En **juillet 2022**, le même Véran disait : *Sur l'ensemble du parc hospitalier public et privé, 600 infirmières sur 240 000 sont suspendues, et 75 médecins et pharmaciens, sur 85 000 en exercice, sont concernés par cette suspension.*

Or il y a 410.000 infirmières en milieu hospitalier, presque 2 fois plus ! A supposer que le taux de suspendus ait été ramené à 0,1 % à cause de l'obligation vaccinale, on obtient alors $410.000 \times 0,01 = 4100$ suspendus très loin des 600 annoncés !

Faut-il réintégrer les soignants suspendus ?

Mi-juillet 2022, l'Académie de médecine exprimait sa "ferme opposition" à la réintégration des personnels non-vaccinés. Elle expliquait que si "tout refus de se faire vacciner motivé par des convictions personnelles est respectable", celui-ci était "incompatible avec le métier de soignant".

Sur le plan éthique, n'est-il pas particulièrement néfaste de maintenir la suspension du personnel soignant qui a refusé une vaccination expérimentale ? Car, on peut admettre que ce personnel médical est bien plus au fait que les patients ou le public ; qu'il a compris dès le début la différence essentielle entre un vaccin pris préventivement et qui protège réellement de la maladie et un dit vaccin expérimental administré pendant la pandémie.

Il est donc faux de prétendre comme le dit l'Académie de médecine, que « la réintégration de professionnels de la santé non vaccinés au sein de l'équipe soignante compromettrait le climat de confiance et la cohésion qui doivent exister entre ses membres et avec les malades ». Bien au

contraire, le questionnement légitime et le débat qui s'ensuivrait ne pourrait qu'apporter un vrai retour d'expérience sur ce qu'il faut faire dans de telles situations.

Sur le plan du nombre des personnels soignants, vu la pénurie d'infirmières, tout retour est bénéfique puisqu'il diminue la charge de travail individuelle et améliore la qualité des soins et ce d'autant plus qu'il apparaît que le nombre des suspendus à réintégrer est du même ordre de grandeur que les embauches.

De plus, l'abandon de l'intolérance vaccinale pourrait rassurer les gens désirant s'engager comme futurs soignants.

Le site infirmiers.com avait noté dès 2009 que la pénurie d'infirmiers existait déjà et posait plusieurs problèmes graves : 1) la difficulté d'obtenir des statistiques réalistes sur le nombre d'infirmiers en exercice, 2) sur le risque sanitaire important vu le vieillissement de la population. La crise Covid aurait pu être l'occasion d'embaucher davantage d'infirmiers et autres personnels soignants ; c'est tout le contraire qui a été fait !

Sur le plan politique, même si François Braun semble plus ouvert qu'Olivier Véran, ses propos interpellent ; il a dit à l'Assemblée Nationale: « Quel signal voulons-nous donner à ceux qui étaient là en première ligne, qui se sont vaccinés ? ». Il semble avoir oublié que les soignants, au départ de la phase Covid, ont soigné sans masque, sans traitement et sans vaccin !

Quand à Emmanuel Macron, il n'est pas avare d'un mensonge de plus quand il affirme : « Ce n'est pas un choix politique, le retour des non-vaccinés à l'hôpital doit être "scientifiquement établi ».

Midi Libre a tenté de sonder, ces dernières semaines, les patients immunodéprimés, les plus exposés à un risque d'infection, pour savoir ce qu'ils se sentent en danger avec la reprise épidémique. Sans retour.

En revanche, une psychologue qui les accompagne explique : "Nos patients ont eu très peur, ont été terrorisés par le Covid. Aujourd'hui, ce n'est presque plus une question, l'arrivée de la grippe est aussi inquiétante, parce que s'ils l'attrapent, ils peuvent aussi y laisser la peau. Mais les immunodéprimés ont tellement l'habitude d'être sur leurs gardes qu'ils sont toujours dans un état de grande vigilance. Qu'on parle moins de vaccination ne les terrorise pas, et même certains d'entre eux ont été terrorisés par le vaccin...

Aujourd'hui, ce qui les angoisse, c'est la casse de l'hôpital. Ils s'inquiètent pour nous !"

Lu dans causeur.fr

« Des milliers de soignants et de pompiers qui refusent le vaccin contre le Covid ont perdu, avec leur capacité d'exercer leur métier, leurs revenus et tous leurs droits. Or, cette règle qui paraissait légitime quand on espérait que le vaccin empêchait la contamination est d'autant plus absurde que l'on sait que le vaccin n'empêche pas la contamination et que les vaccinés malades peuvent travailler. »